

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **18 (1880)**

Heft 47

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185975>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

letin de remboursement adressé à une personne qui reçoit le journal dès le 1^{er} janvier, avec ces mots : *Mort depuis longtemps*. — Il nous semble qu'il eût été de la plus élémentaire politesse de nous renvoyer le journal à temps afin de pouvoir quitter, les coudées franches et sans regrets, cette vallée de misère où les vers et la rouille gâtent tout, et où tout doit se payer, même les journaux.

Comme nous l'avons dit plus haut, les cas dont nous parlons sont heureusement rares; espérons qu'ils le deviendront plus encore.

Coumeint qu'è le mândzo vaillont pas mé lè z'ons qu'è lè z'autro.

Cosse sè passavè dâo teimps dâi sorciers, iô on vayâi dâi z'affèrès qu'on lâi compregnâi gotta; mâ ora que tot lo mondo sè méclliè dè fèrè la chetta, lè sorciers ont démichenâ, et ne battont pequa lo coup.

Vaitsé don l'affèrè :

On amoeirâo que frequentâvè fermo dévessâi écrire se z'anoncès quand sa grachâosa tchese malada, mâ destrâ. Faille vito traci ein vela po queri on mândzo et l'est lo luron que lâi allâ, coumeint dè justo, et cein, sein mettrè dou pî dein on solâ, kâ l'étâi gaillâ ein cousin, et faillessâi pas mouzi, sè faillà accoâiti. Ein arreveint proutso dè la vela, reincontrâ 'na vilhie que lâi demandâ la remonna. L'autro, qu'avâi bon tieu, lâi baillâ 'na pice dè dix crutz ein lâi deseint : Priyi po ma pourra mia qu'est tant malada, et ditès-mè iô mè faut allâ vouâiti on bon mândzo que la pouèssè sauvâ. La villhie, que sè trovâvè ètrè 'na sorcière lâi fâ : « Eh bin ! mon valet, dû que t'as deinsè pedi dâi pourro, vu fèrè oquie por tè ! » Et le lâi baillâ on herbadzo que dévessâi teni dein son bosson dè montra. — « Tai ! se lâi fe, et ora va pî ! avouâi cein te vâo prâo trovâ, et te choisetré tè mémo. »

L'amoeirâo va. L'arrevè tot drâi dévânt tsi on mândzo et âo momeint iô vâo tapâ à la porta, ye vâi 'na masse dè petites niolès que prevolâvont déverou la mâison et lâi seimbliâvè que cliâ niolès resseimbliâvont a dâi dzeins. « Mâ que diablo est-te cein ! se sè peinsâ, serâi-te dâi serveints que vont âo sabat ? » et sè recoulâ tot époâiri. Ne savâi pas trop trâo que faillà fèrè quand ye ve la vilhie sorcière que lâi dit : « Ne t'époâire pas dè cein, kâ l'est tot bounameint lè z'amès dâi dzeins que cé mândzo a tiâ avoué sè remido, que lo lâi vigaont reprodzi. » Et à l'avi que l'eut cein de, la vilhie sè trovâ lavi sein que y'aussè moian dè la revâirè. « Ah ! se l'est dinse, se sè dese noutron gaillâ, diabe lo pas que vé tsi cé mândzo, sein quie ma pourra mia lâi porrâi bin passâ. » Ye va tsi ne n'autro, mâ l'étâi adé pî : lè petites niolès se tot-sivont totès. Et dévânt quasu ti lè mândzo l'étâi lo mémo comerce, que noutron coo poivè pas sè décidâ d'eintrâ. A la fin, trâovè 'na mâison, iô n'ia vai qu'on tot petit niolan, tot solet, que prevolâvè. « Vouaiquie me n'affèrè, se sè peinsâ. Césiquie, âo mein, n'ein a pas tant espédiyi l'arma à gautse. »

Adon tapè à la porta et dit âo mândzo dè vito veni avoué li. L'âi va tot lo drâi, et tot ein alleint, ye fâ à l'amoeirâo :

— Coumeint âi-vo fé dè veni tsi mè, et coumeint âi-vo su que y'été ice ?

L'autro que ne volliâvè pas que sâi de d'avâi vu la sorcière lâi repond :

— Eh ! po cein que tot lo mondo m'a de que vo z'etiâ lo meilliâo mândzo dè la vela, et que tsacon lo sâ. On dit que vo lè garidè quasu ti.

— Eh bin cein m'ébâyè on bocon, se fâ lo mândzo, kâ n'ia què 8 dzo que châi su et n'é onco soigni qu'on malado, lo bouébo de 'na pourra dzein.....

« T'einlèvâi-te pas lo comerce, sè peinsâ lo grachâo, parâit que ne vaillont pas mé lè z'ons qu'è lè z'autro ! »

Dans le but d'effectuer le recensement fédéral de la population, en 1870, l'autorité avait envoyé dans les communes du canton un nombre suffisant de formulaires qui furent distribués par les municipalités à leurs ressortissants, afin que chaque chef de famille y fit les inscriptions nécessaires.

Après avoir lu et relu, sans y comprendre un mot, les diverses rubriques de sa feuille, le père D*** eut recours à l'un de ses voisins. Celui-ci, connu dans toute la localité pour un farceur consommé, trouva là une excellente occasion de s'amuser : « La chose est bien simple, dit-il, vous n'avez qu'à indiquer exactement les noms et le poids de chacun des membres de la famille. »

— Ah ! ce n'est que ça ?.... alors c'est bientôt fait.

Le père D*** rentra chez lui, mit la romaine au milieu de la cuisine et pesa tout son monde.

— A présent, écris voir, dit-il à sa femme. Et il lui dicta les noms et le poids de chacun. Elle fit ensuite l'addition et écrivit en face : *Total de la famille D***, 770 livres, bon poids.*

Cette feuille est encore dans les archives du palais fédéral, où quelques employés se font un malin plaisir de la mettre en évidence chaque fois que le canton de Vaud, armé du referendum, repousse quelque loi fédérale.

Le syndic d'un de nos beaux villages du Jorat, riche propriétaire, mais fort pauvre d'esprit, avait décidé d'offrir un grand dîner à toutes les notabilités de l'endroit, la veille de l'an. Il désirait vivement, à cette occasion, prouver à ses administrés que l'homme qu'ils avaient à leur tête savait aussi plaisanter à ses heures, et il voulait absolument dire quelque chose de spirituel et d'amusant entre la poire et le fromage. Préoccupé de cette idée, il se creusa la tête pendant deux jours, mais n'y trouvant absolument rien, il pria un cafetier de la ville voisine de lui communiquer quelques-uns des bons mots qu'il avait toujours à son service.

« Eh bien, lui dit ce dernier, je n'ai que l'embarras du choix. Voici, entre autres, une jolie énigme, que vous pouvez proposer à vos convives :

« Devinez un peu quel est l'être humain qui n'est ni mon frère, ni ma sœur, et qui est cependant l'enfant de mon père et de ma mère. »

— Charmant, répliqua le syndic, seulement, dites-moi la réponse, s'il vous plaît, vous savez que je ne suis pas très fort sur ces choses-là.

— Eh bien, *c'est moi*, parbleu.

Le syndic partit d'un gros éclat de rire et s'empressa de noter l'énigme dans son calepin, puis rentra chez lui le cœur soulagé d'un grand poids.

Le jour du fameux dîner arriva ; tout fut excellent, et les invités le félicitaient sur la bonne chère et le service parfait de la maison. Au dessert, l'amphitryon voyant les figures réjouies et la conversation devenue plus bruyante, jugea le moment propice pour placer sa fameuse énigme.

« Mes amis, dit-il, savez-vous ce que c'est qu'un être qui n'est ni mon frère, ni ma sœur, et qui est cependant l'enfant de mon père et de ma mère ? »

Les convives réfléchirent un moment, puis tous d'un commun accord : « C'est vous, parbleu, c'est vous ! »

Lui, d'un air protecteur et le sourire sur les lèvres :

— Vous n'y êtes pas : c'est le petit François de la *Croix-Blanche*.

Le malheureux n'avait pas compris l'énigme.

Nous avons eu le plaisir d'assister, mercredi soir, aux expériences téléphoniques faites entre Lausanne et Genève, sous la direction de M. A. de Meuron, agent, pour la Suisse française, de la Compagnie internationale des téléphones Bell. L'instrument employé se compose du microphone à charbon de Hughes, comme appareil transmetteur, et du téléphone de Bell, comme appareil récepteur.

Après un exposé fort intéressant de M. de Meuron, sur la construction et la marche de l'appareil, celui-ci fut réglé en quelques instants et la communication parfaitement établie. Dès lors toutes les personnes présentes, ont voulu causer avec nos voisins de Genève, leur envoyer quelques bons mots ou quelques compliments.

Cette conversation des plus variées, s'est prolongée pendant une heure, et les phrases nous arrivaient avec une telle netteté, qu'il était facile de reconnaître une personne au timbre de la voix émise. Les paroles prononcées à voix très basse, les moindres chuchotements étaient perçus.

Un air de flûte joué par un des assistants a été si bien entendu de nos amis de Genève, qu'ils nous ont signalé un passage faux. L'artiste improvisé s'est empressé de répondre que la flûte était de fabrication genevoise. En résumé, l'instrument perfectionné dont se sert M. de Meuron donne des résultats si concluants et si pratiques qu'il est impossible que l'usage ne s'en généralise pas.

2

Fanny.

De Londe entra et l'on me laissa seul avec lui. J'aurais voulu l'interroger sur sa belle-sœur, mais il ne fit que confirmer laconiquement ce qu'elle m'avait appris.

La situation de ses affaires le préoccupait uniquement. Je vis bien qu'elles étaient encore plus embarrassées qu'on ne me l'avait dit. Il avait imprudemment exagéré le chiffre de ses opérations, et se trouvait sous la menace d'une catastrophe imminente. Mes propositions étaient les bienvenues ; mais, comme il devinait que je convoitais la propriété de la Roseraie, il tenait à en profiter pour obtenir les conditions les plus avantageuses.

Après un long entretien, nous n'en étions qu'aux préliminaires, lorsqu'on nous annonça que le dîner était servi. Quand nous entrâmes dans la salle à manger, Fanny donnait un dernier coup d'œil aux préparatifs et veillait à ce que rien ne manquât au service. C'était elle qui avait en réalité la direction du ménage. Sa sœur, dont la santé était depuis longtemps chancelante et qui, d'ailleurs, était d'une nature un peu indolente, se reposait sur elle du soin de conduire la maison. C'était Fanny qui en était l'âme, y entretenait l'ordre, l'économie, avec le savoir-faire d'un intendant aussi intelligent que dévoué.

Je compris bien vite que cette mission, acceptée avec une abnégation si complète, n'était pas récompensée comme elle l'aurait dû l'être. M. de Londe était d'une humeur maussade et il en faisait retomber tout le poids sur sa belle-sœur. S'il y avait quelque incorrection dans le service, c'était à elle qu'il s'en prenait ; il donnait à ses observations une forme blessante qu'elle acceptait avec une douce résignation ; son langage indiquait qu'il n'avait guère l'habitude de lui adresser de bonnes paroles et qu'il ne se croyait pas obligé de la dédommager de ses services par des procédés affectueux.

Mme de Londe semblait attristée de cette ingratitude et parfois adressait à son mari des regards de reproche ; mais elle avait l'attitude passive d'une personne qui a perdu l'usage de sa volonté et courbe la tête sous une autorité dont elle s'est habituée à subir les exigences et les caprices.

Fanny conservait une inaltérable sérénité et dissimulait les blessures de son cœur avec une force de caractère qui m'étonnait ; je remarquai qu'elle imposait à son affection pour sa nièce une réserve extrême, comme si elle avait craint d'éveiller la susceptibilité de son beau-frère et d'irriter sa jalousie contre une influence exercée sur l'enfant au détriment de la sienne. J'observais attentivement, et une foule de nuances me confirmèrent donc cette pensée, que Fanny avait dans la maison une situation subalterne et soumise à de perpétuelles épreuves.

Ce dévouement, s'il ne s'y mêlait aucun calcul, était admirable ; mais un soupçon me vint à l'esprit. Les deux sœurs, sans être riches, avaient hérité de leurs parents une fortune très convenable. Si Fanny acceptait cette dépendance n'était-elle pas guidée par une préoccupation d'avarice ? Elle se rangeait dans la catégorie des vieilles filles ; n'avait-elle pas pris ces habitudes parcimonieuses qu'on signale chez quelques-unes et ne trouvait-elle pas une compensation à ses ennuis dans la perspective d'un capital grossi par les économies de chaque année ? Ce que je connaissais d'elle démentait cette supposition et cependant je ne pouvais l'écarter, je m'attristais en songeant que je l'avais peut-être placée trop haut dans mon estime.

Je repris mon entretien d'affaires avec de Londe. C'était, malgré les défauts de caractère que j'avais remarqué chez lui, un homme loyal ; il comprenait la nécessité de sacrifier son domaine pour faire honneur à ses engagements, et s'y résignait. De mon côté, le désir de posséder la Roseraie s'était accru. Toutefois, je n'étais pas homme à profiter de ses embarras pour lui faire de dures conditions ; j'étais assez riche pour faire bon marché de mon argent ; ce n'était pas sans regret que je voyais l'existence de cette famille bouleversée ; puisqu'une cruelle nécessité pesait sur elle, j'aurais voulu l'adoucir par une générosité qui me coûtait peu.

Le marché était à peu près conclu quand je me retirai. Je